

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la mairie, sous la présidence de M. SAMEDI Daniel.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 9

Etaient présents : Mr SAMEDI, Mr BODIN, Mme FONTENAY, Mr JUMELIN, Mr JUSSEAUME, Mr GABOUT, Mr ZALIVADNI, Mme LEDOUX, Mr RIMBAULT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr PELLEROT, Mme BRUNET, Mr DE BOUILLÉ

Procuration : Mr DE BOUILLÉ représenté par Mr SAMEDI

Absent : Mme BRIAND, Mme MARTIN

Votant : 10

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h30.

M. RIMBAULT a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 07 octobre 2025

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 07 octobre 2025,

Le procès-verbal du 07 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 03 novembre 2025

- Ligne de trésorerie
- Aménagement de bourg - DETR
- Devis pour les stores de l'école
- Questions diverses

DELIBERATIONS :

1/03112025 : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de contracter une ligne de trésorerie pour un besoin ponctuel de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter auprès du crédit mutuel une ouverture de crédit d'un montant de 100 000€ dans les conditions suivantes :

Montant : 100 000€

Durée : 12 mois

Taux : Euribor 3 mois moyenne 1 mois + marge : 0.70%

Période de paiement des intérêts : trimestriel

Commission de non-utilisation : 0.10%

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions précisées par le contrat d'ouverture de crédit au Crédit Mutuel.

2/03112025 : Aménagement de bourg - DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bourg établi par le cabinet ZEPPELIN, réactualisé.

Ce projet n'ayant pas fait l'objet d'attribution de subvention DETR en 2024, il a donc dû être reconduit.

Le coût estimatif des travaux est de 158 479.08€ HT.

Plan de financement de l'opération détaillé est comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant	RECETTES	Montant
Maitrise d'œuvre	11 300.00€	Département FDSR Socle	5 269.00€
Travaux	158 479.08€	Etat DETR	90 831.81€
Aléas et actualisation des prix 7%	11 884.53€	Autofinancement	85 562.80€
TOTAL	181 663.61€	TOTAL	181 663.61€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Adopte l'opération d'aménagement de bourg pour un montant de 181 663.61€ HT
- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR, afin de permettre l'aménagement du bourg
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire invite les conseillers au départ en retraite de Sylvie SAMEDI, le 19 décembre à la salle des fêtes. Après unanimité, la somme offerte allouée par la commune est de 300€.

Monique FONTENAY présente le repas choisi pour le repas des ainés du 6 décembre, préparé par le Restaurant le Grand Cerf de La Porrerie. Le repas est de 38.50€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur différents points :

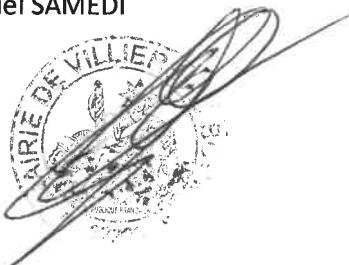
- L'avancement des travaux du lotissement des Varennes
- Un courrier reçu de Val Touraine Habitat pour un échange de terrain
- L'enquête publique du projet agrivoltaïque de Monsieur HARICOT

Prochaines commissions prévues :

- Commission des chemins : le 14 novembre à 14h
- Commission des bâtiments : le 21 novembre à 14h

Monsieur le Maire évoque la demande du corps enseignant de déplacer le dortoir dans la salle de classe libre. Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse cette demande.

Le Maire
Daniel SAMEDI



Le secrétaire de séance
Patrick RIMBAULT

